

INITIATIVE DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Novembre 2019

Contexte

Le 22 janvier 2019, le Comité de direction de la politique a enjoint au Bureau de la participation publique de travailler directement avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, des commerçants et d'autres intervenants pour établir une liste de dix arrêtés municipaux ou règlements désuets que le conseil municipal pourrait mettre à jour ou abroger pour rendre les affaires avec la Ville plus efficaces, et de remettre un rapport 180 jours plus tard.

L'économie de Winnipeg se développe, et une économie forte a besoin d'une évaluation continue pour améliorer l'accès aux services et leur efficacité. La Ville de Winnipeg (la Ville) a travaillé avec des commerces et des organismes commerciaux pour en savoir davantage sur les défis qu'ils ont connus lors de leurs interactions avec elle, et élaborera une liste des 10 arrêtés municipaux et règlements désuets qui pourraient être éliminés ou simplifiés pour que les affaires faites avec la Ville soient plus efficaces.

Participation

On a demandé aux intervenants de fournir des rétroactions au moyen d'un appel relatif aux formalités administratives ainsi que de réunions d'intervenants de différents secteurs. Les détails sont disponibles dans le tableau ci-dessous.

Les rétroactions des intervenants ont été recueillies pour répondre aux questions suivantes :

- À quels défis avez-vous fait face lorsque vous avez fait des affaires avec la Ville de Winnipeg?
- Quels arrêtés municipaux ou règlements vous ont posé problème lorsque vous avez fait des affaires avec la Ville de Winnipeg?
- Quels arrêtés municipaux ou règlements devraient être simplifiés ou abrogés en priorité?

Promotion

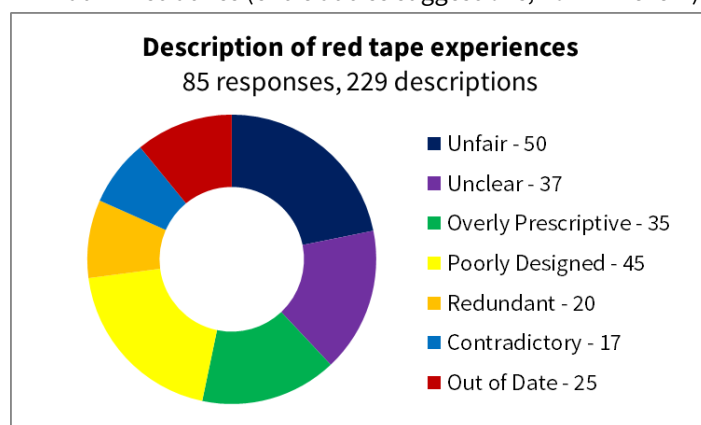
Les possibilités de participation des intervenants ont été promues à l'aide des méthodes suivantes :

- le site Web de la Ville de Winnipeg;

- l'encart sur la facture de la taxe d'affaires, envoyée à 15 000 entreprises;
- des demandes de diffusion dans leurs réseaux aux intervenants;
- des messages sur Facebook et Twitter;
- l'infolettre de participation publique de la Ville de Winnipeg, envoyée à plus de 5 300 personnes inscrites.

Conclusions principales

- Les participants ont noté l'importance des réglementations, mais ont insisté sur le besoin de clarté et sur celui de faire en sorte que les objectifs des réglementations se voient reflétés dans la mise en œuvre de ces dernières.
- On a demandé aux répondants de décrire leurs expériences avec les formalités administratives et de décrire celles qu'ils qualifieraient de plus injustes (50 soumissions sur 85).
- La plupart des soumissions concernaient les permis (43 sur 85)
- L'amélioration du service à la clientèle était un sujet récurrent dans les soumissions (31 sur 85), ainsi que dans les réunions à l'intention des intervenants.
- Les intervenants ont proposé de réduire le nombre de travaux en double et de réexaminer les réglementations arbitraires dans le but de réduire les formalités administratives (entre autres suggestions, voir Annexe D).



Graphique : Description des expériences relatives aux formalités administratives. Plus d'une description peut être choisie pour chaque soumission

Date	Activité	Détails
		1 Pour en savoir plus sur l'initiative de réduction des formalités administratives, rendez-vous sur winnipeg.ca/formalitesadministratives

INITIATIVE DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Novembre 2019

Du 16 mai au 2 juin 2019	Appel relatif aux formalités administratives	85 soumissions. De plus, quatre soumissions écrites ont été envoyées par courriel.
Du 6 au 9 août 2019	Réunions avec les intervenants	Quatre réunions à l'intention des intervenants ont eu lieu. Les sujets de discussion comprenaient la signalisation, les rénovations extérieures, les entreprises à domicile et les permis d'occuper.

Formalités administratives	Solution proposée par les intervenants	Service et réponses ou actions de suivi du service
<p>1. La Ville examine les plans ou les travaux après qu'un expert technique les a approuvés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Ville devrait limiter la portée de son examen après l'aval d'un ingénieur. L'examen devrait faire en sorte que les travaux respectent les codes et les arrêtés municipaux, et ne pas remanier le concept. Tous les experts ayant fourni leur autorisation, le plan ou les travaux ne devraient pas faire l'objet d'un examen subséquent. 	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement La Charte de la Ville de Winnipeg exige que les plans soient examinés; l'examen des plans de permis par la Ville ne concerne que le respect des codes. Il arrive régulièrement que les soumissions scellées ne se conforment pas aux codes, et doivent faire l'objet d'instructions de la part de l'examineur.</p> <p>Si l'examen des plans d'ingénierie indique que le concept n'est pas conforme aux codes, l'ingénieur doit fournir des révisions ou prouver que le concept est conforme aux objectifs du code. Si l'ingénieur trouve que la décision de l'examineur est injuste, il peut faire part de son mécontentement à un superviseur ou soumettre un appel auprès de la Commission du bâtiment de Winnipeg (Winnipeg Building Commission).</p> <p>La Ville travaille étroitement avec des ingénieurs et des architectes pour trouver des solutions alternatives aux exigences normatives des codes de construction, et elle offre des services accélérés au moyen des soumissions de plans d'application coordonnée de concepts : https://winnipeg.ca/ppd/Documents/Brochures/Design-Coordinated-Application.pdf</p> <p>La Ville a également créé des mécanismes en vertu desquels les projets à petite échelle pourraient être admissibles à la soumission électronique de rapports de conformité à l'aide de photos et de vidéos.</p>



INITIATIVE DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Novembre 2019

2.
Les demandeurs doivent obtenir plusieurs permis relatifs à l'utilisation d'une rue pour le même projet.

Réviser les permis pour qu'un seul permis couvre tout le projet.

Travaux publics :

L'année passée, des changements ont été effectués pour simplifier le processus de délivrance de permis d'utilisation des rues. Tous les renseignements peuvent maintenant être indiqués sur le même formulaire.

Par ailleurs :

- La Ville prévoit de combiner l'autorisation pour les rues régionales et les permis provisoires en une seule communication.
- De plus, la Ville est en train de mettre à jour le manuel de contrôle temporaire de la circulation pour l'hiver 2019-2020. Il inclura les pratiques actuelles, et supprimera notamment l'obligation pour les demandeurs de communiquer avec la Régie des transports ainsi que la Direction du stationnement.
- La Ville mettra à jour la page des permis pour fournir des instructions et des informations plus claires : <https://winnipeg.ca/publicworks/permitsApprovals/permits/default.stm>
- La Ville travaillera à la mise en place d'un système de paiement en ligne pour rendre le processus encore plus simple.

3.
La Ville n'envoie pas de rappel aux entreprises à domicile lorsque leur approbation d'usage conditionnel doit être renouvelée.

Un mécanisme devrait être en place pour rappeler aux entreprises qu'il est temps de renouveler leur approbation d'usage conditionnel.

Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement
La Ville est en train d'élaborer un système de rappel automatique pour que les chefs d'entreprises puissent être informés bien en avance de la date d'expiration de l'usage conditionnel.

4.
La date d'expiration pour les approbations d'usage conditionnel pour les entreprises à domicile est arbitraire et n'est pas nécessairement liée à la nature des affaires.

La durée des approbations d'usage conditionnel devrait être plus longue (disposition 59.3.c) et ne devrait pas s'appliquer à tous les types d'entreprises. L'arrêté municipal n'a pas besoin d'être modifié pour que la Ville n'applique pas de date d'expiration aux approbations d'usage conditionnel.

Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement
Les approbations relatives aux petites entreprises à domicile n'ont généralement pas de date d'expiration. La première approbation des grandes entreprises à domicile est approuvée pour deux ans pour permettre le temps de voir si l'impact sur le quartier reste minime et si l'entreprise répond aux attentes de l'approbation. Les renouvellements subséquents pour les grandes entreprises à domicile sont de plus longue durée (la plupart durent 5 ans).



INITIATIVE DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Novembre 2019

<p>5. La demande d'approbation pour usage conditionnel se fait sur papier.</p>	<p>Les demandes d'approbation d'usage conditionnel devraient être numérisées et disponibles en ligne.</p>	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement À l'heure actuelle, la Ville élabore activement des outils de demande en ligne, et établit les priorités d'après plusieurs facteurs, dont le volume et la complexité. La Ville continuera d'explorer cette suggestion.</p>
<p>6. Les renseignements sur les permis d'occuper ne sont pas clairs et ils sont difficiles à comprendre.</p>	<p>Fournir des communications claires et concises sur le contenu de l'arrêté municipal et sur ce que l'on requiert des demandeurs de permis.</p>	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement La Ville a ajouté une section à son site Web, dédiée aux permis d'occuper. Cette page Web inclut une nouvelle vidéo expliquant le processus d'obtention de permis d'occuper.</p>
<p>7. Les exigences de mise à jour des bâtiments pour respecter les codes actuels sont trop coûteuses et les investissements se retrouvent faits dans les nouveaux bâtiments.</p>	<p>L'industrie et la Ville devraient explorer les façons dont les permis pourraient avoir des normes différentes pour les nouveaux bâtiments et pour les bâtiments rénovés.</p>	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement Tous les bâtiments existants doivent être mis à jour pour être conformes aux normes du bâtiment actuelles. Bien que les nouvelles constructions doivent être conformes aux codes actuels, les bâtiments existants peuvent entretenir les caractéristiques de conformité construites en vertu de codes antérieurs, tant qu'ils ne changent pas la classe d'occupation. Cette question est basée sur le Code du bâtiment du Manitoba et est du ressort de la Province. La Ville poursuit ses discussions avec la Province en ce qui concerne les exigences du Code du bâtiment du Manitoba pour les bâtiments existants.</p>
<p>8. Les conditions requérant un dessin technique pour un permis de signalisation ne sont pas claires.</p>	<p>Fournir des directives écrites expliquant les cas où la Ville requerra qu'un ingénieur examine le dessin.</p>	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement Des directives écrites sont disponibles pour les cas où la Ville requerra qu'un dessin de signalisation soit examiné. Vous trouverez davantage de renseignements en cliquant sur le lien suivant : https://winnipeg.ca/ppd/Documents/Brochures/Free-Standing-Signs-Structural-Requirements.pdf</p>
<p>9. Manque de transparence et de régularité en ce qui concerne les inspections. Les inspecteurs ont trop d'autorité. Ils peuvent mettre fin à n'importe quel projet, et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un processus plus facile pour résoudre les disputes concernant les permis, comme un bref examen par les pairs par 3 professionnels indépendants. • Améliorer la formation des inspecteurs pour améliorer la cohérence. • Le dossier de l'inspection doit être respecté. Un nouvel 	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement La Ville a l'obligation d'examiner et d'inspecter tous les aménagements, toutes les constructions et toutes les modifications de bâtiments dans la ville, et ce, en vertu de la <i>Loi sur la Charte de la Ville de Winnipeg</i>. À mesure que les projets avancent, les inspecteurs ont le devoir de régler tout problème de non-conformité qu'ils repèrent, ce qui pourrait nécessiter l'interruption d'un projet où des insuffisances doivent être réglées avant de passer à la suite dudit projet. Pour les projets complexes, le processus d'inspection comporte plusieurs étapes.</p>



INITIATIVE DE RÉDUCTION DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Novembre 2019

<p>les règles et leur application manquent de cohérence.</p>	<p>inspecteur ne peut pas soulever de nouveaux problèmes qui n'ont pas été notés auparavant.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si le retard est de la faute de la Ville, l'entreprise ne devrait pas avoir à payer.	<p>La Ville s'est engagée à faire preuve de cohérence et de transparence quant à son processus de délivrance de permis et d'inspections. La Ville a des normes et forme ses inspecteurs, et elle travaille à aider l'industrie et les intervenants à interpréter les codes du bâtiment du Manitoba de façon claire. Cela fait en sorte que les normes et les interprétations soient comprises et qu'elles soient appliquées de façon cohérente. Plusieurs nouveaux programmes d'exploitation ont été créés pour assurer la cohérence, et la mise en application se reflète clairement dans nos services.</p> <p>La Ville dispose d'une commission du bâtiment, composée d'experts externes, pour le règlement des conflits https://winnipeg.ca/clerks/boards/pdfs/WinnipegBuildingCommission.pdf</p> <p>Les frais imposés pendant le processus de développement permettent d'utiliser efficacement les ressources humaines et de fournir des explications au destinataire. La Ville n'impose jamais de frais de retard lorsque le retard lui est dû. Les questions ou les conflits concernant les frais peuvent souvent être résolus au sein du service, mais ils peuvent également faire l'objet d'une audience auprès du Comité permanent des politiques.</p>
<p>10. Il est difficile d'obtenir un rendez-vous pour une inspection relative à un permis d'occuper.</p>	<p>Il devrait être possible de prendre rendez-vous pour une inspection à l'avance; la prise de rendez-vous le jour même n'est pas un bon système. On paierait une contravention avec plaisir si nous ne pouvions pas nous conformer ou nous présenter à ladite date.</p>	<p>Service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement La Ville se dirige vers la prise de rendez-vous pour les inspections relatives aux permis d'occuper. Nous avons ajouté un régime d'admission pour les inspections dans le but de régler le problème des rendez-vous. Ce système est disponible toute la journée pour les demandes d'inspections commerciales. Pour les inspections de logements, la Ville a lancé un formulaire électronique de prise de rendez-vous d'inspection pour faire en sorte que toutes les demandes soient traitées de la manière la plus efficace possible.</p>

*L'intégralité des commentaires fournis par les intervenants et des solutions proposées se trouvent dans l'Annexe D. Les changements recommandés pour réduire le fardeau administratif doivent faire l'objet d'un examen par le Comité de direction de la politique et le conseil municipal.

Étapes suivantes

La liste des dix arrêtés municipaux ou règlements désuets que le Conseil pourrait mettre à jour ou abroger pour rendre les affaires avec la Ville plus efficaces sera présentée au Comité de direction de la politique et au conseil municipal en vue de son examen, accompagnée de dix actions pour les modifier ou les abroger. Les personnes s'étant inscrites pour recevoir des mises à jour recevront un avis lorsque le programme sera présenté au Comité, à l'automne.

Les Annexes se trouvent dans [l'onglet Documents](#).

Annexe A – Documents promotionnels

Annexe B – Appel relatif aux formalités administratives

Annexe C – Notes des réunions des intervenants

Annexe D – Réponses aux inquiétudes concernant les formalités administratives et solutions proposées

